

venait avec confiance lui demander des miracles, sans doute qu'avec une foi plus grande encore, ces pèlerins vont se recommander à son intercession. Puisse-t-il entendre les prières qu'on lui adresse pour la paix, lui qui fut la première grande victime de la guerre, et obtenir de Dieu que cesse bientôt par le triomphe de la justice, l'épouvantable fléau qui cause tant de ruines, et a fait couler déjà trop de larmes et trop de sang.

ROMANUS.

PAROLES D'EVÊQUE

Le Tiers-Ordre et la vie religieuse

Beaucoup de belles âmes, soit dans l'Eglise, soit dans le siècle, éprouvent un pressant attrait intérieur pour la vie religieuse, à laquelle, cependant, elles ne sont point appelées, et dont les circonstances, organes de la volonté de Dieu à leur égard, les tiennent éloignées. C'est à l'intention de ces âmes et pour satisfaire à leurs aspirations que le saint Patriarche d'Assise a institué l'Ordre de la Pénitence.

Le Tiers-Ordre, en effet, leur procure le moyen d'allier aux occupations et aux devoirs de la vie séculière les vertus et les pratiques de la vie religieuse : la fuite du luxe et des fêtes mondaines, la prière régulière quotidienne, la chasteté que comporte leur état, la mortification, l'obéissance.

Cette salutaire institution qui, lors de sa naissance, enrôla les âmes en foule dans toutes les classes de la société, n'est pas moins opportune au vingtième siècle qu'au treizième, soit pour répondre au besoin des âmes éprises de vertu et de sainteté, comme il y en a toujours, grâce à Dieu, dans le monde, soit pour élever contre le sensualisme de notre temps une protestation d'autant plus nécessaire que le luxe, l'amour du plaisir, l'abus de la richesse sont plus effrénés.

S. E. LE CARD. LUON, Tertiaire,
27 mars 1911.